
DESTINATAIRES :	Tout le personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITRICE :	Nancy Loiselle, chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion
DATE :	15 octobre 2025
OBJET :	Début de l'automatisation du paiement des primes RAC, TGC, psychiatrie et personnel administratif à l'urgence

Rappel du contexte

Comme précisé dans la note de service du 13 mai dernier, nous pouvons maintenant vous confirmer la date de début de l'automatisation du versement des primes RAC, TGC, psychiatrie et personnel administratif à l'urgence, ainsi que l'ajustement des versements antérieurs pour les primes de psychiatrie.

Automatisation du paiement

À partir de la paie couvrant la période du 21 septembre au 4 octobre 2025 (paie 2026-14 versée le 16 octobre), le versement des primes RAC, TGC, psychiatrie et personnel administratif à l'urgence, sera automatisé. Cela signifie :

- Fin du décalage dans le paiement : vous recevrez les primes correspondant à la période réelle travaillée.
- Les primes de la période du 7 au 20 septembre (paie 2026-13) seront versées une dernière fois manuellement à la paie du 21 septembre au 4 octobre (paie 2026-14 versée le 16 octobre).

Versements antérieurs des primes de psychiatrie

Pour la période du 6 au 19 avril 2025 (paie 2026-02), deux versements ont été effectués :

- Le 1^{er} mai 2025 : versement par automatisme selon les anciennes modalités (dispositions nationales 2021-2023).
- Le 15 mai 2025 : versement des primes à paliers en décalage selon les nouvelles modalités en utilisant l'outil de calcul manuel.

Par conséquent, il se peut que des sommes insuffisantes ou excédentaires puissent avoir été versées. Un ajustement sera donc fait à la paie du 21 septembre au 4 octobre (paie 2026-14 versée le 16 octobre) pour corriger les écarts entre les anciennes et les nouvelles modalités.

Merci de votre collaboration.

NL